
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement des règles applicables sur le côté nord de l'avenue Côte-Sainte-Catherine par les suivantes :

- renommer les sous-alinéas d) et e) comme sous-alinéas e) et f) ;
- ajouter le sous-alinéa d) suivant :
 - d) sur la partie de ce chemin comprise entre l'avenue McDougall et un point situé à une distance de 74,5 mètres à l'est de cette avenue : arrêt interdit en tout temps ;

2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX AVRIL 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du premier projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du règlement :	4 avril 2023
